



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Date : 30 Juillet 2019

AMI N° : 001/CIMAC/2019

OBJET : ETUDE SUR LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'EXPLOITATION DU CHAMP CHINGUETTI

1. Le Champ Chinguetti étant le premier champ pétrolier opéré en Mauritanie pour lequel les données des phases, de l'exploration à l'abandon, sont disponibles.
2. Afin de tirer le maximum de leçons devant servir d'une part à améliorer, éventuellement, la réglementation environnementale et d'autre part à rendre la gestion environnementale des futurs projets meilleure.
3. Le Secrétariat Permanent (SP) de la Commission Environnementale (CE) dont la coordination est assurée par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM) a inscrit dans son plan d'actions pour 2019 une activité relative à une étude sur les enseignements tirés de l'exploitation du champ Chinguetti.
4. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objet la présélection des bureaux d'études internationaux ou nationaux soumissionnant seuls ou en groupement et disposant de capacités techniques suffisantes pour réaliser cette étude.
5. Cette étude a pour objectif général de faire le bilan de la gestion environnementale des différentes phases du Projet Chinguetti. Il s'agit des phases de l'exploration, de développement, d'exploitation et d'abandon.
6. Cette étude devra être un bilan global couvrant les dimensions environnementales et sociales du projet dont les objectifs spécifiques sont, entre autres, de :
 - Collecter et exploiter tous les documents liés à la gestion environnementale du projet ;
 - Réaliser des interviews avec toutes les parties impliquées dans la gestion environnementale du Projet ;
 - Dresser un bilan critique de la gestion environnementale afin d'améliorer le cadre de gouvernance environnementale ayant régi ledit projet.
 - Proposer à la lumière des résultats obtenus des améliorations pour le design des futurs projets similaires pour optimiser les impacts positifs et éviter, atténuer ou compenser leurs impacts négatifs potentiels.
 - Proposer des améliorations pour les PGES des projets pétroliers futurs.
7. Le financement de cette étude est assuré sur ressources financières propres de la Commission environnementale.
8. Les candidats sont invités à faire parvenir leurs manifestations d'intérêt comprenant les documents suivants :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt ;
 - Une présentation de l'expérience générale du candidat qui fait ressortir ses domaines de compétence, le nombre d'années d'expérience, son organisation technique et managériale ainsi que les CV des membres de l'équipe qui sera chargée de la réalisation de cette étude ;
- Les références en études environnementales au cours des dix dernières années ; le consultant fournira pour chaque étude une attestation de bonne exécution du Maître d'Ouvrage (les projets non attestés par un Maître d'Ouvrage ne seront pas pris en compte) ;
- Un document attestant que le consultant n'est ni en faillite, ni en liquidation ni en redressement judiciaire.
9. La manifestation d'intérêt ne doit renfermer aucune offre technique et/ou financière.
10. L'équipe du consultant doit comprendre au moins les experts ci-après :
 - Un Expert titulaire d'un diplôme supérieur d'au moins Bac plus 5 en sciences techniques ou toutes autres sciences relatives à l'exploitation pétrolière et justifier d'une expérience avérée d'au moins 10 ans dans l'environnement pétrolier offshore.
 - Un juriste titulaire d'un diplôme d'études supérieures en droit de l'environnement et ou droit pétrolier + une expérience d'au moins 5 ans en matière de droit de l'environnement appliqué aux activités pétrolières en offshore
11. Les critères de sélection des candidats sont les suivants :
 - Expérience générale (toute étude liée à l'environnement) : 40%
 - Expérience spécifique (toute étude relative à l'évaluation de la gestion environnementale de champ offshore) : 60%
12. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en langue française et parvenir sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original marqué comme tel et trois copies, adressés au Secrétariat de la CIMAC de la SMHPM, Ilot K, Rue 42-133, Numéro 349, BP 4344 Nouakchott-Mauritanie.
Mail : jaafar.sidi@smhpm.mr
Tél : +222 45 25 59 92
La date limite de dépôt et d'ouverture des offres est le jeudi 05 Septembre 2019 à 12h00 TU. Les plis seront ouverts le même jour en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent y assister.
13. Les plis porteront les mentions « Manifestation d'intérêt relative à l'Etude des enseignements tirés de l'exploitation du Champ Chinguetti » ainsi que « à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture ».
14. Pour toutes informations complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à M. le Chef de Projet de la Commission environnementale :
GSM : +222 46 53 73 31 / + 222 46 42 68 72
Courriel : mohamedyeslem@smhpm.mr

Le Coordonnateur de la Commission Environnementale

Mohamed OULD DAF